

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 1751-06-2023, 1770-08-2023, 1785-01-2023 ET 1796-00-2023

AVIS est donné que lors de la séance tenue le 27 mars 2023 le conseil a adopté les règlements suivants :

- *Règlement 1751-06-2023 modifiant le Règlement 1751-00-2018 concernant les règlements de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*
- *Règlement 1770-08-2023 modifiant le règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions*
- *Règlement 1785-01-2023 modifiant le règlement 1785-00-2021 relatif à la démolition d'immeubles*
- *Règlement 1796-00-2023 établissant un programme d'aide technique concernant les immeubles patrimoniaux cités*

Ces règlements entrent en vigueur selon la loi et peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Beloeil en cliquant sur le lien correspondant ci-dessous. Une copie peut également être obtenue en faisant la demande auprès de la Direction des affaires juridiques par téléphone au 450 467-2835, poste 2809 pendant les heures normales d'ouverture ou par courriel au greffe@beloeil.ca

Donné à Beloeil, ce 29 mars 2023.

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

Consulter le règlement 1751-06-2023

Consulter le règlement 1770-08-2023

Consulter le règlement 1785-01-2023

Consulter le règlement 1796-00-2023

Télécharger l'avis public

